



Compte-rendu du conseil municipal du 10 mai 2017

Ce compte rendu sommaire vous permet de connaître l'ensemble des décisions prises par le Conseil Municipal d'Assieu.

Approbation des procès-verbaux des réunions du Conseil Municipal du 30 mars 2017 .

Excusés : Valérie BESSET

MISE EN PLACE D'UN REGLEMENT DE CIMETIERE

Considérant qu'il est indispensable de prescrire toutes les mesures réclamées par la sécurité, la salubrité et le maintien du bon ordre ainsi que la décence dans le cimetière, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le règlement intérieur du cimetière d'Assieu figurant en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

D'adopter le règlement du cimetière communal figurant en annexe par **14 voix pour sur 14 présents**
D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférant à ce dossier

BAIL BOULANGERIE

Monsieur le maire informe les membres présents de l'assemblée que la boulangerie a été transférée dans les nouveaux locaux communaux rénovés. Il convient d'établir un nouveau bail de location de la boulangerie pour un usage commercial à la SARL BOULANGERIE VILLARD.

Monsieur le maire propose d'appliquer un loyer mensuel, à terme échu de 417.20 € loyer révisable chaque année au mois de septembre. Monsieur le Maire énonce la liste des charges récupérables par le bailleur qui seront facturées une fois par an :

- Contrôle annuel des extincteurs
- Contrat de maintenance annuelle de la climatisation réversible

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

EMET, à 13 voix pour sur 14, un avis favorable à cette proposition, Sandrine Gravier n'a pas pris part au vote

FIXE le prix de la location du local 417.20 € par mois payable à terme échu, le 1er jour de chaque mois, à la Trésorerie du Roussillonnais (Isère),

DEMANDE que le loyer maximum soit révisé à chaque période annuelle, le 1er octobre, en fonction des variations de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE entre l'indice du troisième trimestre précédant l'année de révision et l'indice du quatrième trimestre de l'année antérieure à l'année précédant l'année de révision.

PROTOCOLE « PARTICIPATION CITOYENNE »

La proposition de la gendarmerie de mettre en place un protocole valorisant la sécurité dans le village a été étudiée. La délibération sera prise dans un prochain conseil municipal.

Cession gratuite parcelles de terrain à la commune

Monsieur le maire indique au conseil qu'il est souhaitable de récupérer dans le domaine public la voirie du lotissement les Artilliers 2. Ainsi les deux lotissements (Artilliers 1 et Artilliers 2) pourront être reliés. Une nouvelle rue sera ainsi créée et sera dénommée « Rue des Champs ». Pour cela, il convient d'acquérir la parcelle suivante :

- AM 445, d'une surface de 1434 m² (14a 34ca)

Le prix de la cession est consentie à l'euro symbolique aucun versement ne sera effectué.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE de l'acquisition gratuite des parcelles énoncées ci-dessus

INDIQUE qu'un acte en la forme administrative sera dressé,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte relatif à cette acquisition gratuite

TRAVAUX VOIRIE

- En cours : Entretien chaussée (gravillonnage) dans plusieurs rues.

- 190 000 euros pour l'année 2017 de travaux pris en charge par la CCPR.

- D'après la CCPR, a passerelle de la charinas aurait besoin de travaux d'entretien voire d'un remplacement.

DIVERS

Subvention du stade :

Département : 25 % accordée

Région : en attente (20 % sans doute)

CAF : refus

Etat : dossier DETR et FSIL en cours de traitement

PLAQUES ET RUES

Vendredi 12 mai à 10 heures : réunion avec la poste.

Il va falloir nommer des impasses

REVENTIN-VAUGRIS

Une association souhaite l'implantation de l'échangeur au sud et demande un positionnement de la commune. Le Conseil préfère laisser libre choix à chacun de se positionner

BAL DES CONSCRITS/BAL DES POMPIERS

Deux rencontres ont eu lieu avec les conscrits. Le bal des conscrits est interdit. Le conseil se prononce ensuite sur l'interdiction des bals sur la commune, quelle que soit l'association qui l'organiserait :

4 absentions

1 pour le maintien des bals publics

9 contre le maintien des bals publics

□ TRAVAUX BOULANGERIE

Cette semaine, le carrelage va être posé. Les travaux avancent normalement.

□ BENNE A VERRE

Michel REILLE : proposition d'installer une benne à verre à la charinas voir des containers jaunes et tout déchets. Voir avec les propriétaires du terrain si cela est acceptable.

□ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CIEM

Caravan'jazz le 30 juin 2017

Les p'tits loups du jazz du CIEM vont y participer. Plus de 4 000 euros de frais sont engagés pour cette représentation et le CIEM fait appel à une subvention exceptionnelle. Le Conseil vote la somme de 500 euros à l'unanimité.

□ PROJET REORGANISATION DE LA PLACE

Il faut commencer à envisager ce projet annoncé depuis le début du mandat :

- Former un groupe de travail
- Y joindre les commerçants et artisans
- Travailler avec un urbaniste

Première réunion avec un urbanisme le vendredi 12 mai à 9 h 00

□ JOURNEE COMMERCANTS ET ARTISANS

La commission a décidé d'une date : le 22 octobre de 10 h à 17 h, une journée découverte des commerçants et artisans. La première réunion d'information aura lieu le 19 juin à 19 h. Un courrier va être envoyé vers le 20 mai.

□ LOCATION SALLES COMMUNALES

Des professions libérales ont demandé à utiliser la salle polyvalente ponctuellement.

Le conseil valide cette idée au tarif de 5 euros de l'heure et sous condition que la salle ne soit pas réservée par les associations.

Fin de séance à 23h33

Prochain Conseil Municipal : 14 juin 2017 à 20h30